

N°85 du 12 juillet 2018

- 1 LA RÉFORME DES INSTITUTIONS : UN PREMIER VOLET SOUS TENSIONS**
- 2 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LA FRONDE DES ÉLUS**
- 3 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : UNE « CONSULTATION AMBITIEUSE » À LA RENTRÉE**
- 4 LE PLAN MERCREDI POUR LA RENTRÉE !**

1 LA RÉFORME DES INSTITUTIONS : UN PREMIER VOLET SOUS TENSIONS

C'est quoi ?

Lorsque le Président de la République s'est exprimé devant les parlementaires réunis en Congrès en juillet dernier, il a présenté les grandes priorités de son quinquennat, parmi lesquelles la modernisation des institutions pour les rendre plus « efficaces », plus « représentatives » et plus « responsables ». Il souhaite notamment la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les législatives, la suppression de la Cour de justice de la République, une réforme du Cese, la fin pour les anciens présidents de la République d'être membres de droit du Conseil constitutionnel ou encore la mise en place d'un droit à l'expérimentation locale. Après la loi pour la confiance dans la vie politique, le projet présidentiel est une étape supplémentaire dans ce qui annoncé comme une modernisation des institutions, qui nécessitera, d'ailleurs, une révision de la Constitution car certaines mesures sont de nature constitutionnelle. Pour mener à bien la réforme, le chef de l'Etat a besoin de l'aval du Sénat pour lancer la procédure de révision (adoption du texte dans les mêmes termes dans les deux chambres puis obtention de la majorité des 3/5^{ème} des chambres réunies en Congrès) sauf s'il utilise la voie référendaire prévue à l'article 11. En attendant, les présidents des deux assemblées se sont donc mis au travail, chacun à leur manière, pour participer à cet « élan réformiste ». Au final, les députés produisent des propositions qui vont plus dans le sens du chef de l'Etat tandis que les sénateurs marquent leurs différences, voire leur opposition, les fameuses « lignes rouges » du président Larcher. Si ce dernier estime que « la réduction du nombre de parlementaires n'est pas la condition d'un meilleur fonctionnement démocratique », il se dit prêt à une baisse du nombre des parlementaires à la condition que tous les territoires restent représentés. En revanche, il est hostile à la limitation des mandats dans le temps. Quant à l'introduction de la proportionnelle, elle ne « peut qu'être minoritaire et significativement inférieure aux propositions de l'Assemblée nationale », soit être inférieure au taux de 25% à 30 %. Quant à « mieux faire la loi », cela « n'est pas sacrifier la qualité de la loi au nom de la célérité ». Il plaide donc pour le temps du débat parlementaire et au droit d'amendement. Pour anticiper un éventuel blocage du Sénat, le gouvernement se dit prêt à utiliser « tous les outils qui sont dans la boîte à outils ». Il y a même des mesures comme la diminution du nombre de parlementaires, la modification du mode de scrutin ou encore le non cumul dans le temps qui ne nécessitent pas une révision de la Constitution.

Au lendemain du discours du chef de l'Etat devant les parlementaires réunis en Congrès, le 10 juillet, les députés ont commencé l'examen du premier volet de la réforme constitutionnelle. Pour rappel, seules les mesures qui nécessitent une révision de la Constitution sont à l'ordre du jour et devront, d'ailleurs, être votées à la majorité des 3/5. Une partie d'entre elles font consensus comme la suppression de la Cour de Justice de la République ou encore la suppression des membres de droit au Conseil constitutionnel des anciens chefs d'Etat. L'inscription de la défense de l'environnement, si elle est assez

consensuelle, ne sera pas si simple. En revanche, toutes celles qui visent à « rationaliser » le travail des parlementaires vont cristalliser les tensions. Le gouvernement soutient l'idée que le Parlement sera plus efficace en réduisant notamment le temps d'examen des textes et en renforçant le contrôle de recevabilité des amendements. La réforme du Cese s'annonce pas moins polémique mais assurément compliquée sur la place à donner à cette instance. Deux semaines pour débattre de 18 articles avant de les laisser aux bons soins du Sénat à la rentrée. Plus de mille trois cents amendements ont été déposés en commission par les députés de tous bords, plus du double que lors de la révision de 2008 ! Un vrai fourre-tout où l'on trouve par exemple le retour au septennat, voire même un octennat, le vote obligatoire ou encore l'élection du Président par le Parlement en passant par l'inscription de l'écriture inclusive. Selon Philippe Bas, président LR de la commission des lois du Sénat, « les députés veulent se faire plaisir et imaginer qu'ils font quelque chose d'historique ». Et pourtant, selon Marc Fesneau, le président du groupe MoDem, ses troupes se sont efforcées de retenir leur plume, « pas parce que les idées manquaient, mais parce que la Constitution – plus que la loi – ne saurait être bavarde ». « Une forme de concours Lépine a été ouvert » pour reprendre les propos de Philippe Gosselin, député LR. Quant à la demande du chef de l'Etat de participer aux débats des parlementaires lorsqu'ils sont réunis en Congrès, ce nouvel amendement ne va pas faire plaisir à tout le monde...

Les principales mesures des projets de loi organique et ordinaire :

*Réduire de 30% les députés et sénateurs (244 sénateurs et 404 députés, contre 348 et 577 aujourd'hui) « dans des conditions qui garantissent la représentation de tous les départements et territoires »

*Instaurer 15% de proportionnelle aux élections législatives de 2022, soit 60 députés élus par ce mode de scrutin

*Limiter à trois mandats électifs identiques consécutifs au-delà de 9 000 habitants

*Réduire de 50 jours à 70 jours le vote du budget, mais, en contrepartie, un temps « plus long » sera réservé chaque printemps à l'évaluation des politiques publiques

Les principales mesures du projet de loi constitutionnelle :

*Réduire de moitié le nombre de membres du Conseil économique, social et environnemental « qui deviendra une chambre de la société civile chargée (...) d'organiser les consultations des citoyens et des experts sur les projets d'avenir de notre pays »

*Reconnaître la spécificité de la Corse : elle pourra « adapter les lois de la République aux spécificités insulaires, mais sous le contrôle du Parlement »

*Inscrire dans la Constitution la lutte contre le changement climatique

*Supprimer la Cour de justice de la République

*Mettre fin à la présence de droit des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel

*Nommer les magistrats du parquet sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature

*Limiter les amendements pour « renforcer l'efficacité de la production législative »

*Officialiser l'interdiction de cumuler les fonctions de ministre et de président d'un exécutif local en l'inscrivant dans la Constitution

*Assouplir l'attribution et l'exercice des compétences des collectivités territoriales

*Elargissement du pouvoir réglementaire des collectivités d'Outre-mer

*Le futur Service national universel pourrait s'inscrire dans la Constitution

Avis du Conseil d'Etat sur la Différenciation des compétences des collectivités territoriales relevant d'une même catégorie et des règles relatives à l'exercice de ces compétences publié le 1^{er} mars : <http://bit.ly/2DyhXOo>

Les rapports des groupes de travail : <http://bit.ly/2DhCUhp>

Les vœux du Président de l'Assemblée nationale en date du 11 janvier 2018 : <http://bit.ly/2DIsOzu>

Les vœux du Président du Sénat : <http://bit.ly/2n7lEmwv>

Les 40 propositions du Sénat sur la révision constitutionnelle : <http://bit.ly/2obRFw6V>

Pour une révision constitutionnelle utile à la France - dossier de presse : <http://bit.ly/2FfJlgv>

Le discours du Premier ministre en date du 4 avril 2018 : <https://bit.ly/2HN1yv4>

Le projet de loi constitutionnel « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2xaqyZf>

Le projet de loi ordinaire « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2zakOyP>

Le projet de loi organique « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2GNBdbG>

Les propositions de révision constitutionnelle de l'AMF : <https://bit.ly/2koJvy5>

Les propositions de révision constitutionnelle de l'ADF : <https://bit.ly/2l9YRUN>

Où on en est ?

- les députés ont commencé la discussion du volet constitutionnel lequel devrait être voté fin juillet pour que les sénateurs en discutent à la rentrée
- le 8 juillet, 81 députés LR signent une Tribune dans le JDD pour dénoncer la réforme institutionnelle portée par le chef de l'Etat : « Sous l'apparence de mots sucrés (responsabilité, modernité, efficacité), la pseudo-transformation vantée par Emmanuel Macron est, en réalité, une régression antidémocratique. Pour la première fois depuis 1958, un président de la République propose de triturer les institutions afin de diminuer les libertés de nos concitoyens. Parce qu'elle a pour mission de faire entendre la voix des Français, l'Assemblée nationale est attaquée au bazooka ». <https://bit.ly/2L5ploI>
- le 9 juillet, Patrick Kanner, sénateur PS, interpelle le gouvernement sur la parité : « vous vous apprêtez à faire régresser la parité comme nul ne l'a jamais fait dans notre histoire politique. Toutes les études montrent que votre réforme des modes de scrutin, couplée à la baisse du nombre de parlementaires, affaiblira la place des femmes au Parlement. Dans notre pays, la parité politique n'a jamais progressé sans contrainte de la loi. Nous avons renforcé la place des femmes en politique, vous êtes en train de l'affaiblir par votre réforme ». <https://bit.ly/2ujK2Go>
- le 9 juillet, André Chassaigne, député PC, fait un « terrible constat » : « ce régime brutalise la démocratie ! L'objectif du lifting constitutionnel n'est pas de le démocratiser. Il est au contraire d'en accentuer la dérive oligarchique » et « place les représentants du peuple dans un rôle passif de spectateurs du pouvoir ». Il « en réduit le nombre pour en faire des élus hors sol, coupés des réalités du quotidien. Un modèle de gouvernement où le Président de la République et ses conseillers de la haute administration décident, tandis que le Gouvernement joue les porteurs d'eau et que le Parlement exécute ». <https://bit.ly/2ujK2Go>
- le 9 juillet, Christian Jacob, député LR, estime que si l'amendement du chef de l'Etat est voté, « nous nous dirigerons clairement vers un changement de régime, au profit d'un régime présidentiel ». « Il est temps chers collègues de lever la tête ! Lever la tête, c'est commencer par dire que la révision constitutionnelle que nous propose le chef de l'Etat est dangereuse. Allons-nous donner un chèque en blanc à M. Macron pour réduire les pouvoirs du Parlement ? Pourtant, cette majorité s'apprête à affaiblir l'Assemblée nationale et le Sénat de la République (...) en corsetant la procédure parlementaire et en s'attaquant au bicamérisme ! » <https://bit.ly/2ujK2Go>
- le 10 juillet, Edouard Philippe considère qu'« une démocratie plus efficace, c'est donc une démocratie qui, certes, fait vivre le débat – heureusement, personne ne le conteste –, mais dans un délai raisonnable, dont l'appréciation varie forcément dans le temps. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, nos sociétés sont devenues plus compliquées, plus techniques, plus rapides, et l'évolution continue à aller dans le sens d'une accélération. À nous donc de trouver le bon équilibre entre qualité du débat, d'un côté, célérité et efficacité, de l'autre, en commençant par réduire le nombre des parlementaires ». <https://bit.ly/2L8GZry>

2 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LA FRONDE DES ÉLUS

C'est quoi ?

La première Conférence Nationale des Territoires a été installée, le 17 juillet 2017 au Sénat, par le chef de l'Etat. Présidée par le Premier ministre, elle doit réunir, tous les six mois, des membres du gouvernement et des représentants des collectivités territoriales. Elle a pour objectif de renouer le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales en devenant une véritable « instance d'échanges, de concertation et de décision ». C'est un engagement d'Emmanuel Macron pendant les présidentielles de « faire en sorte que les collectivités territoriales soient associées en amont à toute décision qui les concerne ». La première conférence a été d'ailleurs très attendue par les collectivités : « Sur la méthode, la démarche initiée par le chef de l'Etat, qui répond aux vœux anciens des associations nationales d'élus locaux, est saluée par les présidents du bloc communal qui participeront activement à la Conférence nationale des territoires ainsi qu'à tous les travaux qui devront impérativement se poursuivre » écrivaient les édiles de l'AMF, l'AdCF, de France urbaine, de Villes de France, l'APVF et l'AMRF à la veille de la conférence. Lors de la première rencontre, le gouvernement posait ses jalons et annonçait ses objectifs :

- « pas de « nouveau big bang » territorial imposé d'en haut »
- la réduction du nombre des élus locaux au même titre que les parlementaires
- une nouvelle conférence territoriale du Grand Paris pour refonder le projet
- un pacte financier avec l'Etat au lieu d'une baisse brutale des dotations
- l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sur trois ans

- l'allègement des normes : pour chaque nouvelle règle, deux devront être supprimées.
- une évaluation partagée des besoins en matière d'école et de santé
- la réforme des allocations de solidarité, en particulier le RSA, prévue pour 2019
- une agence nationale de la cohésion des territoires sera créée
- un calendrier accéléré pour la couverture intégrale du territoire en haut et très haut débit
- le nombre des maisons de santé sera doublé dans les territoires ruraux

Un an après la première Conférence nationale des territoires et à la veille de la troisième, les trois grandes associations, l'ADF, l'AMF et Régions de France ont décidé de la boycotter. Une fois de plus, ils dénoncent la « politique de recentralisation » de l'Etat et son manque d'écoute. Parmi la liste des doléances, le fameux pacte financier jugé depuis toujours comme une entorse au principe de libre administration des collectivités. Cependant, 229 collectivités sur 322 ont signé le pacte « faustien », soit 70 % d'entre elles. Dans le détail, le pacte a été signé par 121 maires (83 % des maires concernés), 35 présidents d'agglomérations ou de communautés urbaines (83% des collectivités concernées), 20 présidents de métropoles (95 % des élus concernés), 43 présidents de conseils départementaux (44 % des présidents concernés) et 9 présidents de conseils régionaux (53 % des présidents concernés). A celles-ci s'ajoutent même 16 collectivités qui ne faisaient pas partie de la liste initiale. Pour rappel, le gouvernement avait proposé aux grandes collectivités, dont les dépenses dépassent les 60 millions d'euros, soit 2 % d'entre elles, de signer un contrat pour limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an jusqu'à la fin du quinquennat. A noter, d'ailleurs, que la majorité des signataires ont signé pour 1,2 % tandis que d'autres ont pu faire valoir leur contexte et obtenir 1,35 %. A l'inverse, seules quelques collectivités sont allées encore plus loin en signant pour un taux de 0,9 %. Pour le gouvernement, qui « se réjouit de l'adhésion d'un grand nombre d'élus à cette démarche », cela « traduit l'expression d'une décentralisation assumée et responsable ». Pour certains signataires, comme le président de l'AMF, qui a signé pour la ville de Troyes, cela ressemblerait plus à une adhésion forcée. En tout cas, le cas des collectivités « récalcitrantes », qui ont déjà reçu, quelques jours avant la date limite, un courrier leur rappelant les conséquences de leur choix, sera étudié par le comité de suivi de contractualisation courant juillet. Ressources toujours, la réforme de la fiscalité locale alourdit sans surprise la liste des doléances. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement a annoncé le transfert aux communes de la taxe foncière perçue par les départements, à laquelle s'ajouterait une part d'imposition nationale. En contrepartie, les départements obtiendraient une partie de la CSG. Les départements, soutenus par leurs alliés (AMF et Régions de France), ne veulent pas en entendre parler car cela les priverait de ressources propres. En tout cas, la réforme devrait faire l'objet d'un projet de loi au premier semestre de 2019. En parallèle, le gouvernement va engager la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation mais, avec une mise en œuvre un an après la fin du quinquennat. Enfin, si l'on ajoute le financement des AIS, la question des MNA ou encore le statut de la FPT, l'été sera chaud...

La circulaire du 16 mars 2018 relative à la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 <https://bit.ly/2F2Y2aO>

Le Rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale : <https://bit.ly/2LCPoWb>

Le communiqué commun de l'ADF, l'AMF et Régions de France du 3 juillet : <https://bit.ly/2ukJ2Sd> **nouveau**

La liste des collectivités/EPCI qui ont accepté/refusé de signer le pacte financier : <https://bit.ly/2zt2LVG> **nouveau**

Où on en est ?

- la 3^{ème} CNT s'est déroulée le 12 juillet sans aucun représentant de l'ADF, l'AMF et Régions de France

3 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : UNE « CONSULTATION AMBITIEUSE » À LA RENTRÉE

C'est quoi ?

Après des mois de cacophonie au sein du gouvernement, de rapports cachés ou malvenus (voir notes de veille précédentes), les contours du Service national universel ont été dévoilés par le Premier ministre lors du conseil des ministres du 27 juin. Il a annoncé les « grands principes » de ce « projet de société qui a pour finalité de favoriser la participation et l'engagement de chaque jeune dans la vie de la Nation, de valoriser la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une communauté rassemblée autour de ses valeurs, de renforcer

la cohésion sociale et de dynamiser le creuset républicain ». Sans surprise, il reprend les préconisations du groupe de travail missionné par le chef de l'Etat dont le rapport avait fuité dans la presse fin avril. Le gouvernement « valide les grands principes d'architecture proposés par le groupe de travail et notamment son organisation en deux phases distinctes » :

- un service national universel, pour tous les jeunes autour de 16 ans ; environ 800 000 jeunes
- une phase obligatoire d'1 mois maximum, et une phase non-obligatoire de 3 mois ou plus
- un service dont la vocation première n'est pas militaire mais citoyenne, plutôt « l'aboutissement du parcours citoyen débuté à l'école primaire et poursuivi au collège »

La première phase se déclinera en deux temps, deux fois 15 jours. Le premier se fera en hébergement (en centres de loisirs, logements étudiants, internats, ou casernes etc.), et sera consacré à l'information sur les différentes formes d'engagement, à une formation aux bonnes pratiques de sécurité, à des activités de cohésion de groupe, ainsi qu'à un bilan de santé et de compétences. Le second temps sera consacré à un projet collectif avec « un encadrement plus personnalisé ». Quant à la deuxième phase facultative, elle sera proposée aux jeunes qui veulent s'engager un peu plus dans le temps. Elle devrait prendre la forme d'un engagement plus long, d'au moins trois mois, lié à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement etc. Le service civique ferait partie des offres proposées.

Pour que le projet présidentiel soit un succès auprès des jeunes, le gouvernement a entendu la mise en garde du groupe de travail sur l'importance de consulter les jeunes pour les impliquer dans le nouveau dispositif. « On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations » peut-on lire dans le rapport. Le chef de l'Etat a dû également lire la Tribune du 3 juin dans laquelle les principales organisations lycéennes, étudiantes et de jeunesse dénoncent les « incohérences » et le caractère « contraignant » du projet présidentiel ainsi que sa logique « démagogique ». On comprend ainsi pourquoi les modalités du dispositif sont encore floues car le gouvernement souhaite impliquer les jeunes dans le projet. Une consultation sera donc lancée à la rentrée et « se déclinera sur les territoires et de manière numérique pour permettre la participation de chacun ». En plus des jeunes, elle « associera étroitement les associations, notamment celles qui sont en lien avec la jeunesse et celles qui rassemblent les parents, les mouvements d'éducation populaire, les syndicats, en particulier les syndicats d'enseignants, les professionnels du secteur de la jeunesse, les entreprises et les collectivités territoriales ». C'est sur la base des résultats de la consultation que le groupe de travail formulera des préconisations complémentaires avant la fin de l'année pour un premier déploiement dès 2019.

Le Compte-rendu des conseils des ministres en date du 27 juin : <https://bit.ly/2N8Rlbn> **nouveau**

Le rapport DUBOIS / GUEREL de la commission de la Défense de l'Assemblée : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) : <http://bit.ly/2sLyL4o>

Le communiqué de presse de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini sur le service national universel, au nom de la commission des affaires étrangères présidée par Christian Cambon <https://bit.ly/2HaA27i>

La note de synthèse sur le SNU de J-M Bockel et J-M Todeschini : <https://bit.ly/2vyGdAC>

Les membres du groupe mandaté par le chef de l'Etat en mars et dirigé par le général Daniel Ménaouine : Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'Etat à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps

Où on en est ?

- le chef de l'Etat a rendu ses arbitrages fin juin ; une grande consultation sera lancée à la rentrée pour finaliser les contours du SNE et prendre en compte l'avis des jeunes

Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq782>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue.
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

4 LE PLAN MERCREDI POUR LA RENTRÉE !

C'est quoi ?

On n'y croyait plus ! On ne croyait plus à l'arrivée imminente de ce plan Mercredi annoncé début octobre par le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer en lien avec les ministres de la Culture et des Sports, Françoise Nyssen et Laura Flessell. Il aura donc fallu une année scolaire pour que le Plan prenne forme. Selon le ministre, qui a présenté le 20 juin les contours du plan, c'est un PEDT « nouvelle génération ». « L'objectif est de venir en appui des collectivités pour que tous les mercredis de France soient riches en activités culturelles et sportives de qualité ». Un certain nombre de critères seront exigés pour obtenir le « label » du Plan mercredi, qui devra répondre à une charte qualité :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Le plan Mercredi offrira également « la possibilité d'intégrer les clubs sportifs, les associations et les acteurs culturels locaux à la mise en oeuvre du projet ». Il permettra la « construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques) ». Il invitera également fortement à s'appuyer sur une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation des activités périscolaires. Une mutualisation des locaux sera également envisagée.

Dès la prochaine rentrée, tous les enfants de la maternelle au CM2 pourront bénéficier d'activités de qualité le mercredi, de préférence gratuitement selon une tarification progressive. Pour les communes et EPCI intéressés, une charte sera signée entre le maire ou le président de l'EPCI, le préfet, le DASEN, le directeur de la CAF et, le cas échéant, la Mutuelle sociale agricole. Des associations pourront également être signataires, si elles sont engagées dans le plan Mercredi. De plus, les collectivités signataires bénéficieront d'aides financières et d'un accompagnement de l'État. Un site dédié « planmercredi.education.gouv.fr » sera mis en ligne courant juillet. La « prestation de service ordinaire » de la Cnaf, versée aux collectivités qui organisent des activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT, sera doublée pour les signataires d'un Plan mercredi, passant de 0,54 à un euro par heure et par enfant. Le ministre a bien précisé que « le Plan mercredi est pour toutes les communes, qu'elles soient à 4 jours ou à 4 jours et demi, c'est indifférencié. (...) Le Fonds de soutien est maintenu pour les communes qui restent à 4,5 jours, et le plan mercredi vient s'ajouter ». On retiendra également que le mercredi sera systématiquement compté dans le temps « périscolaire » (avec ou sans école le matin) et que la notion de temps « extrascolaire » est désormais réservée aux week-ends et aux vacances scolaires. Enfin, les taux d'encadrement dans les ALSH vont être assouplis le mercredi, comme l'a demandé l'AMF, dans le cadre du Plan mercredi : pour les demi-journées (jusqu'à 4-5 heures consécutives, temps de restauration compris), un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et pour 18 enfants de 6 ans et plus ; au-delà de 4-5 heures : un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et pour 14 enfants de 6 ans et plus. Les « intervenants extérieurs ponctuels », comme les entraîneurs ou les professeurs de conservatoire « pourront désormais être pris en compte dans le calcul du taux d'encadrement », à l'instar des TAP/NAP actuellement.

Toutes les informations sur le site du ministère de l'éducation : <https://bit.ly/2Ks88IW>

Les réactions

- le 20 juin, dans un communiqué commun, le RFVE, l'ANDEV, la fédération nationale des Francas et la Ligue de l'Enseignement se disent satisfaits que « l'État soit à l'initiative d'une nouvelle démarche de développement de la qualité de l'action éducative locale passant par l'organisation d'accueils de loisirs le mercredi et leur inscription dans un projet éducatif territorial. Mais cela nécessite désormais un travail important de mobilisation, de construction d'un contenu robuste et d'une bonne articulation entre les acteurs ». Enfin, ils soulignent que l'annonce tardive ne facilitera pas la mise en oeuvre pour la rentrée de septembre prochain ». <https://bit.ly/2udfabg>

- le 20 juin, Agrès Le Brun (AMF) affiche sa satisfaction. Selon elle, les propositions du ministre sont « intéressantes parce qu’elles laissent les collectivités libres de choisir : celles qui veulent s’engager le feront avec une aide financière, celles qui ne sont pas prêtes ne le feront pas ». Elle salue aussi un plan qui constitue « une reconnaissance de ce qui se fait, car beaucoup de collectivités ont déjà des projets éducatifs de territoire et pourront prétendre à la labellisation ». Mais, elle reste vigilante sur le financement : « reste à vérifier que cet argent qui a été négocié par le ministère avec la Cnaf pour aider les collectivités ne sera pas repris ailleurs ». <https://bit.ly/2unF8ba>

- le 20 juin, l’APVF note « les bonnes intentions » du plan, mais s’interroge : « Le montant des crédits mobilisés et fléchés dans le cadre du Plan mercredi a-t-il vocation à être modulé en fonction des spécificités locales de la collectivité - comme son éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale ou son appartenance à la géographie prioritaire – dans un souci de justice sociale ? » Si ce n’était pas le cas, l’association appelle le gouvernement à « compléter » le dispositif dans ce sens d’ici la rentrée ». Enfin, elle demande aussi si les aides sont « la contrepartie des diminutions drastiques des contrats aidés dans les communes, qui a porté un coup très dur au paysage associatif local ainsi qu’à la réforme des rythmes scolaires ? » <https://bit.ly/2unF8ba>

association nationale
des conseils d’enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr


Directeur de publication : Frédérick Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d’actualité destinée exclusivement aux adhérents de l’Anacej et téléchargeable sur le site de l’association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.